

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 29 Novembre 2016

- LALIZOLLE -

Présents :

M. Dominique BIDET,	M. Pierre A. TERIITEHAU,	M. Arnaud DEBRADE,	M. Joël BESCOND,
M. Alain MELON,	M. Didier DUBOISSET,	M. Yves MAUPOIL,	M. André BERTHON,
Mme Josiane HENRY,	M. Gérard GLACHET,	M. Michel MELIN	Mme Magali BLAES,
Mme Benadette BARADAT- FOURANÉ,	M. Christian GLODT,	M. Henri-Claude BUVAT,	Mme Marcelle DESSALE.
Mme Michèle PARIS,	M. Gilles TRAPENARD	M. Guy ECHEGUT,	
M. Denis JAMES	M. Maurice DESCHAMPS	M. Daniel REBOUL	
	M. Gérard BOISSONNET	M. Michel BOURNIQUE	

Pouvoirs :

M. Serge TAUZIAC à M. Dominique BIDET,
Mme Michèle JABAUDON à Mme Michelle PARIS

Excusés :

M. Thierry LEMARIÉ, M. David ROUMY, M. Michel SIERRA, M. Michel ERICK, M. Jacques THUIZAT, M. Pierre LENVOISÉ, M. Benoît MONTGIRAUD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés
33	24	0	2	7

Allocution de bienvenue de M. Gilles TRAPENARD, Maire de LALIZOLLE.

Secrétaire de séance : M. Michel MELIN.

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la précédente réunion du conseil communautaire, en date du 29 octobre 2016. Mme Josiane HENRY fait remarquer que si la Communauté de Communes n'a pas récupéré sa créance auprès de l'entreprise CNSB, délégataire de service public sur le Parc Acrobatique en hauteur jusqu'en décembre 2015, cela est essentiellement dû aux élus qui ont laissé faire l'entreprise. D'après elle, même si M. ROUSSERIE avait réalisé une demande de créance recevable, il aurait été peu probable que la Communauté de Communes récupère les loyers non payés.

I. CONTRAT TERRITORIAL SIOULE

M. Dominique BIDET, Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable explique que la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique de valorisation des cours d'eau. Il explique que cette démarche a été lancée en 2009 avec la réalisation d'un état des lieux sur plus de 250 km comprenant la Sioule et tous ses affluents. L'objectif du Contrat Territorial est de travailler en priorité sur les parties jugées prioritaires par le SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux mis en place en 2005). Suite à cet état des lieux, des travaux ont été planifiés sur 5 ans et la Communauté de Communes a signé un Contrat Territorial 2014-2018 en partenariat avec le SMAT. M. BIDET explique que cette politique participe d'une part à la préservation de notre environnement mais également à l'amélioration de l'attractivité du territoire. En effet le développement touristique de notre territoire ne peut pas être envisagé sans la Sioule et les divers cours d'eau qui s'y trouvent. Le projet reflète ainsi des enjeux qu'il ne faut pas sous-estimer.

Vincent JOURDAN qui s'occupe de l'ensemble du Contrat Territorial Sioule et Affluents au SMAT présente le contrat. Il rappelle que le territoire concerné par ce contrat s'étend sur 160 communes du massif du Sancy (à proximité du lac Servières) jusqu'à Saint-Pourçain-sur-Sioule, les villes centres les plus concernées sont les suivantes : Rochefort Montagne, Herment, Pontgibaud, Pontaumur, St Gervais d'Auvergne, Menat, Ebreuil, Chantelle, St Pourçain. Il explique que le programme d'action a pris du retard et que le premier marché de travaux a été lancé le 15 novembre 2016, la date limite de réception des offres a été fixée au 9 décembre et les travaux devraient commencer début 2017.

Vincent présente le contenu du marché et les secteurs géographiques concernés, la présentation de Vincent est envoyée par mail à l'ensemble des communes en même temps que le présent compte-rendu. Il est précisé que l'ensemble des

investissements sont subventionnables par l'Agence de l'Eau, la Région ou le Département et que le taux de subvention est en moyenne de 70%.

Vincent est disponible directement au 06 32 84 84 84 pour répondre aux questions.

Alors que la mise en place de Contrat Territorial est volontaire, il est expliqué que la Communauté de Communes devra obligatoirement prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) en 2018.

II. FUSION INTERCOMMUNALE

1. Attributions de compensation définitives 2016

M. Pierre A.TERIIIEHAU rappelle les enjeux liés à la rétrocession des TAP et Accueil Péri-scolaire. Il explique que le Préfet vient de prendre un arrêté en date du 18 novembre, validant la rétrocession de ces compétences aux communes du territoire à partir du 1^{er} décembre 2016. Il s'agit maintenant de valider le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation. Il explique que l'ensemble des communes doivent délibérer et qu'un modèle de délibération ainsi que le rapport de la CLECT ont récemment été envoyés à l'ensemble des mairies. Il serait intéressant que l'ensemble des communes aient délibéré avant la fin d'année. Il précise que ce dossier est assez sensible et que l'objectif serait de le finaliser avant 2017.

M. Pierre A.TERIIIEHAU explique que le rapport de la CLECT a été travaillé en commission, chaque commune a un représentant qui siège à cette commission. Il est inutile de développer ici l'ensemble des calculs mais le Vice-Président en charge des finances rappelle le contenu global du rapport.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur du rapport de la CLECT et sur les Attributions de Compensation présentées.

2. Transfert du personnel TAP / périscolaire

M. Pierre A.TERIIIEHAU explique que lors du transfert d'une compétence, le personnel doit suivre la compétence du moment où celui-ci est affecté à 100% à la mise en place du service transféré. C'est le cas de deux agents intercommunaux : Mme Moreau sur la commune d'Echassières et Mme Pottiez sur la commune de Lalizolle, ces deux agents ont par ailleurs déjà des contrats communaux. Dans le cadre de la rétrocession des TAP et des Accueils Péri-scolaires, il est proposé que les contrats de ces deux agents soient transférés aux communes d'Echassières et de Lalizolle à partir du 1^{er} décembre 2016. A partir de cette date les communes concernées devront verser les salaires de ces agents. Les Attributions de Compensations définies dans le rapport de la CLECT devraient leur permettre de ne pas assumer directement cette charge financière supplémentaire. Afin de définir les conditions de rétrocession du personnel, il est proposé de mettre en place des conventions avec les deux mairies concernées, à savoir Lalizolle et Echassières.

Il est par ailleurs précisé que la Commune qui accueille l'agent sera en droit de supprimer le poste ou de mettre le poste en disponibilité, dans le cas par exemple où le SIRP souhaiterait reprendre l'agent en direct.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur des conventions de transfert de personnel entre la Communauté de Communes et les Communes de Lalizolle et d'Echassières.

3. Information sur le processus de fusion

Il est précisé que les réunions thématiques se poursuivent afin de travailler au rapprochement des trois intercommunalités. M. Le Président explique notamment qu'un projet d'organigramme leur a été présenté le 4 novembre et que les salariés dont les missions ou les lieux d'affectations sont amenés à évoluer, seront reçus en entretien individuel le lendemain. Les trois Présidents, le VP RH de St Pourçain (M. Bernard Daniel) ainsi qu'Antoine Duffaut (DGS de Saint-Pourçain), Cécile Bertholier (DGA de Saint-Pourçain) et Isabelle Desnoix (DGS de Gannat) devraient recevoir l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes Sioule Colettes et Boule.

Il est rappelé qu'une réunion à destination de l'ensemble des élus est prévue **vendredi 9 décembre à 8h30 à Saint-Pourçain afin d'échanger sur la future intercommunalité.**

Une réunion avec l'ensemble du personnel intercommunal et l'ensemble des secrétaires de mairie est également prévue le lundi 12 décembre à 10h à Gannat.

4. Avenant à la convention d'objectifs avec le Centre Social

Le Président explique qu'une convention pluriannuelle d'objectif 2014-2019 entre le Centre Social Rural d'Ebreuil et la Communauté de Communes permet de définir les modalités d'intervention du Centre Social Rural dans le domaine

enfance/jeunesse. Alors que le CSR intervenait jusqu'à présent comme gestionnaire du service TAP et Accueil Péri-scolaire au nom de la Communauté de Communes, cette compétence a été rétro-cédée aux communes au 1^{er} décembre 2016. Il s'agit ainsi de faire un avenant à la convention d'objectifs afin de retirer les missions qui étaient confiées au CSR sur les TAP et les Accueils Péri-scolaires. En parallèle des conventions avec les communes ont été mises en place afin de remplacer la convention intercommunale sur le domaine des TAP et des Accueils Péri-scolaires.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de l'avenant n°4 de la convention pluriannuelle d'objectif.

III. LE TAVAILLON DE L'ALLIER

1. Convention d'occupation du bâtiment des Tavaillons

M. le Président rappelle que le bâtiment des Tavaillons a récemment été réceptionné et inauguré. Il s'agit maintenant de mettre en place une convention d'occupation avec l'association du Tavaillon de l'Allier. En accord avec la délibération n°81/2016 prise au dernier Conseil Communautaire, il propose de mettre en place une convention d'occupation à titre gratuite au profit de l'association du Tavaillon de l'Allier et précise les droits et obligations du propriétaire et de l'occupant. Après exposé, le conseil communautaire accepte à la majorité (2 contre et 3 abstentions) la mise en place de la convention présentée.

2. Fermeture de l'espace de stockage

M. le Président explique que pour des raisons d'économie, l'espace de stockage du bâtiment des Tavaillons n'a pas été clôturé dans le cadre du marché de travaux. Il précise que les dépenses liées à la mise en place d'une clôture simple torsion pour délimiter la propriété sont moins importantes que prévues et il propose de financer la fermeture de l'espace de stockage. Il explique qu'une fois produit les Tavaillons représentent un produit de valeur et que l'association du Tavaillon ne sera pas à l'abri des vols. Le Président présente les trois devis reçus : SARL Bajaud (2 300€ HT), Alumétal (1 959,60€ HT), AMS Morette (7 235€ HT).

Le conseil communautaire accepte à la majorité (2 contre et 3 abstentions) de réaliser les travaux pour clôturer l'espace de stockage et valide le devis de l'entreprise Alumétal pour une valeur de 1 959 € HT.

Le Président explique par ailleurs que le cabinet chargé de faire l'attestation RT2012 dans le cadre du marché de travaux ne peut finalement pas produire ce document. Afin de s'assurer de percevoir les subventions un autre cabinet sera mandaté pour réaliser cette attestation pour un coût inférieur à 500€.

IV. ACHAT DE TERRAINS

1. Projet Péraclous

Mme Michel PARIS rappelle que la Communauté de Communes s'était intéressée à l'achat d'un terrain sur la Commune de Chouvigny. Ce terrain en limite de Sioule aurait pu être aménagé pour faire un accès à la Sioule ainsi qu'être utilisé pour des débarcadères canoës, la mise en place de poubelles, un espace de communication/sensibilisation sur la faune et flore aurait également pu être installé. Le propriétaire, M. Maviel, a cependant signé un compromis de vente et les potentiels acquéreurs auraient un projet de maraichage. La Communauté de Communes reste en veille dans le cas où ce projet de maraichage ne verrait pas le jour et que les terrains seraient remis en vente.

2. Projet des anciennes sablières

M. Pierre A.TERITEHAU explique qu'un groupe d'élus a visité les anciennes sablières entre Vicq et Ebreuil. Le lieu a un intérêt notable en terme touristique, des parcours permanents de trail pourraient par exemple être installés, le lieu présente également des enjeux en termes de préservation de l'environnement. Des contacts avec le propriétaire se poursuivent afin de savoir si un projet pourrait-être conduit sur ces terrains.

3. Extension de la ZA de Chamboirat

M. Pierre A.TERITEHAU rappelle que des contacts ont été pris avec M. Lebourg et Mme Imbert pour l'achat de terrains à proximité de la ZA de Chamboirat, le long de la route de Gannat. Il explique qu'une rencontre avec M. Lebourg a permis de discuter le prix du terrain. Celui-ci souhaite un prix à 3.30€/m² alors que la Communauté de Communes lui a proposé 2.90€/m² soit 58 762,70€ pour 20 263 m². Un échange a lieu sur le prix au m² qui serait acceptable de payer. Il est précisé que la Communauté de Communes dispose d'une enveloppe de 60 000€ inscrite au budget et que nous ne pouvons pas nous permettre d'acheter l'ensemble du terrain de M. Lebourg, d'une surface de 20 263 m² à 3.30€/m², ce qui reviendrait à une dépense de 66 867.90€ auxquels les frais de notaire devraient être ajoutés. Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire et d'avancer sur ce dossier avant la fin d'année, il est proposé de délibérer sur un prix global et de définir une enveloppe budgétaire pour l'achat de ces terrains.

Après exposé, le conseil communautaire accepte à la majorité (4 abstentions) d'acheter le terrain de M. Lebourg pour un montant de 56 957,90€ représentant 17 263 m². Le reste du terrain serait acheté directement par la Commune d'Ebreuil afin de positionner le nouveau bâtiment du SDIS qui nécessiterait environ 3000€.

V. PORGRAMME HABITER MIEUX

M. le Président précise oralement les 5 dossiers présentés au titre du programme « Habiter mieux » en expliquant que la part de la Communauté de Communes s'élèverait à 1000 € à raison de 200 € par dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver l'attribution des subventions aux propriétaires pour un montant global de 1000 €.

VI. BUDGET ET FINANCES

1. Fonds de concours E-éducation

M. Arnaud DEBRADE en sa qualité de Vice-Président, explique que dans le cadre de la fusion des Régions, les contrats Auvergne + devraient être refondus en Contrat Ambition Région. Il explique que les projets non engagés, comme le projet E-EDUCATION, seront rediscutés à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes. Il propose ainsi que le fonds de concours inscrit au budget de la Communauté de Communes soit réparti équitablement entre les Communes qui souhaitent investir dans des équipements informatiques et de ne pas reconduire ce projet dans les nouveaux contrats Ambition Région de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il présente les trois devis envoyés respectivement par la Commune d'Ebreuil pour un montant de 919,35 € HT, la Commune de Lalizolle pour un montant de 1 247,49 € HT et celui de la Commune de Louroux-de-Bouble pour un montant de 956€ HT. Il propose que chaque commune reçoive 666€ pour l'achat de matériel informatique.

Après exposé, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'approuver l'utilisation du fonds de concours inscrit au budget, de répartir ce fonds équitablement entre les communes d'Ebreuil, de Lalizolle et de Louroux-de-Bouble soit de verser 666 € à chacune.

2. Prise en charge de dépenses pour l'association des Viaducs

M. le Président explique qu'une enveloppe budgétaire de 6 000€ a été inscrite au budget 2016 pour un projet de valorisation des Viaducs du Val de Bouble. Il explique que ce budget a permis le financement d'une signalétique directionnelle, pour laquelle la Communauté de Communes a pu bénéficier d'une subvention de la DREAL. Etant donné le reste à consommer de l'enveloppe, il propose de prendre en charge la réalisation de mobiliers destinés à occuper les sites au pied des viaducs. Le mobilier financé serait vraisemblablement installé au pied du Viaduc de la Bouble. Il est rappelé que ces Viaducs représentent un patrimoine architectural notable pour le territoire et un attrait touristique majeur.

M. le Président présente les différentes dépenses qui pourraient-être prises en charge par la Communauté de Communes. Il s'agit de la matière première servant à la réalisation d'une table et de bancs et le coût de la découpe laser du mobilier, réalisé par les élèves du lycée Jean-Monnet, pour une valeur de 433 € HT (devis du lycée Jean-Monnet), de la fourniture de bois afin de recouvrir le mobilier et la pose du mobilier pour une valeur de 1 224 € HT (devis de la SARL TPTM) et le sablage et la peinture du mobilier pour un montant de 400 € HT (devis Guillaumin Gérard). L'ensemble des dépenses s'élèvent ainsi à 2 057€ HT. Ces dépenses rentrent donc dans le budget initialement voté.

Après exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la prise en compte des dépenses liées à la réalisation et la pose de mobilier afin d'occuper les sites aux pieds des Viaducs de la Bouble, de valider le devis du Lycée Jean-Monnet pour un montant de 433 € HT, de valider le devis de l'entreprise SARL TPTM pour un montant de 1 224 € HT, de valider le devis de l'entreprise Guillaumin Gérard pour un montant de 400 € HT.

3. Modifications budgétaires

A la demande du trésorier de Gannat et afin d'ajuster les numéros de comptes des amortissements comme suit :

Intitulé des comptes	Diminution		Augmentation	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Subventions d'Etat transférable	1311	144 411		
Subventions transférables autres			1318	7431
Subventions d'Etat non transférable			1321	136 980

Les modifications budgétaires ainsi présentées sont acceptées à l'unanimité.

4. Indemnité du percepteur

Suite à la fermeture de la trésorerie d'Ebreuil au 31 décembre 2015 et au changement de percepteur à la date du 1^{er} septembre 2016, il est donné lecture du décompte de l'indemnité de M. Eric ROUTARD pour la période qui s'élève à 143,06 €. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité au taux maximum de 100 %.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. DSP Gonzales

Le Président explique que nous avons eu un retour de notre assurance Groupama et que nous serons couverts par notre assurance juridique si nous souhaitons entamer une procédure contre l'Etat. Il est proposé de faire dans un premier temps un recours gracieux auprès du Préfet pour lui exposer la situation.

2. Dates des prochaines réunions

Le Président explique qu'un dernier Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 14 décembre à 12h à Louroux-de-Bouble. Compte-tenu des agendas assez chargés en cette fin d'année et des vacances scolaires approchant, il est proposé de faire ce conseil communautaire à midi. Ce dernier conseil sera également l'occasion de fêter la fin de la Communauté de Communes Sioule Colettes et Bouble, à cette occasion un buffet sera offert et l'ensemble du personnel sera invité.

Fin de la séance à 22H10